

RENOUVELLEMENT DE CONCESSION

LE DÉPARTEMENT PORTE UNE NOUVELLE
AMBITION POUR LE MYTHIQUE

TRAMWAY DU MONT-BLANC



DOSSIER DE PRESSE
17 avril 2020

haute 
savoie
le Département

CONTACTS PRESSE
Département de la Haute-Savoie :
06 89 19 46 62 / media@hautesavoie.fr

SOMMAIRE

Communiqué introductif

1/ Le Tramway du Mont-Blanc, une pépite propriété du Département de la Haute-Savoie

- 1.1. Le TMB, plus haut train à crémaillère de France
- 1.2. Histoire
- 1.3. Les investissements du Département pour le TMB
- 1.4. L'activité du Tramway du Mont-Blanc

2/ Le renouvellement de la concession : redynamiser l'expérience visiteur du TMB

- 2.1. Les ambitions du Département pour le TMB
- 2.2. Mode de gestion : une concession de service publique
- 2.3. La procédure de concession de service public

3/ Le projet touristique retenu

- 3.1 Les gares basses et intermédiaires
- 3.2 Le site sommital au Nid d'Aigle
- 3.3 L'augmentation des jours d'ouverture du TMB
- 3.4 Une nouvelle stratégie pour la saison hivernale
- 3.5 La politique tarifaire
- 3.6 Saint-Gervais territoire partenaire

4/ Les financements prévus

5/ Le calendrier

La Compagnie du Mont-Blanc

UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TRAMWAY DU MONT-BLANC

Propriétaire du Tramway du Mont-Blanc, plus haut train à crémaillère de France, transportant les alpinistes au pied de la voie royale vers le mont Blanc, le Département de la Haute-Savoie a mené une importante réflexion sur l'avenir de cet équipement emblématique du territoire avec l'ambition de lui donner un nouveau souffle alors que sa fréquentation tend à stagner depuis plusieurs années.

Au terme de la concession actuelle, initialement fixé fin 2018 puis prolongé jusqu'au 31 mai 2020, **le Département a défini un nouveau projet touristique, tourné vers les services et l'expérience clients, à l'appui d'investissements structurants permettant de développer l'attractivité touristique du Tramway du Mont-Blanc et d'améliorer le confort de ses clients.**

À travers l'appel à candidatures pour le renouvellement de la concession, le Département a voulu faire émerger un projet touristique ambitieux, moderne et respectueux de l'environnement.

Après 10 mois de procédure d'appel à candidatures, lors de la séance publique du 14 avril, l'Assemblée départementale présidée par Christian Monteil a approuvé le choix de l'offre présentée par **le groupement Compagnie du Mont-Blanc / Caisse des Dépôts et Consignations** pour la concession de service public visant l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc. Une société dédiée sera créée pour l'exécution du contrat : la Compagnie du Tramway du Mont-Blanc. Cette concession aura une durée de 15 ans.

Le projet retenu vise à offrir une expérience complète, fondée sur la scénarisation de l'ensemble du parcours client. Il comprend notamment un aménagement raisonné du site sommital du Nid d'Aigle, avec l'extension de la voie actuelle de 300m et la création d'une nouvelle gare, point d'orgue architectural, afin de sécuriser l'arrivée sur le site sommital. **Il intègre également l'aménagement d'un circuit de randonnée** permettant l'accès encadré et pédagogique au glacier du Bionnassay, **la restructuration des gares basses et intermédiaires ainsi que du bâtiment d'exploitation au Fayet.**

Afin de sécuriser et pérenniser l'activité du TMB, le Département a consacré plus de 28 M€ depuis 2012 pour la rénovation de la voie, et a lancé en 2019 un marché d'acquisition de nouveaux trains. L'exploitant devra donc **poursuivre la rénovation de la voie et reprendre le marché d'acquisition des trains.**

Le Département prévoit de consacrer près de 80 M€ au TMB (dont 70 M€ maximum pour l'investissement) sur la durée du contrat de 15 ans. Ces investissements permettront de garantir l'attractivité du service sur une durée bien plus longue encore.

« Le projet touristique présenté par le groupement Compagnie du Mont-Blanc / Caisse des Dépôts et Consignations est un projet qualitatif d'ampleur qui **répond à la volonté forte du Département d'offrir une nouvelle expérience aux visiteurs, dans un cadre exceptionnel, tout en respectant l'environnement.**

Le projet architectural innovant imaginé pour la gare sommitale, l'impressionnant belvédère conçu au niveau du glacier du Bionnassay, les nouveaux services qui seront proposés... Tout devrait contribuer à laisser des souvenirs impérissables aux voyageurs. Des travaux d'envergure seront menés durant les 15 années de contrat, dont 90% programmés les 5 premières années. Le coût global du projet pour le Département sur la durée totale du contrat est estimé entre 78 M€ et 80 M€, dont 65 M€ d'investissements. »

Christian Monteil

Président du Département de la Haute-Savoie

« La CMB qui exploite le TMB depuis plusieurs décennies a beaucoup travaillé sur ce projet et est honorée d'avoir été retenue. Nous nous sommes associés à la CDC pour mutualiser les compétences et les risques dans le développement d'un projet de territoire ambitieux et complexe. Il faut noter que ce projet sera soumis à autorisation des services de l'Etat et ne peut être considéré comme définitif à ce stade. Notre vision consiste à permettre à nos clients de **vivre une expérience en haute montagne en jouant sur l'émotion, la sensation et l'esprit.** L'émotion sera forte en contemplant le paysage et **l'architecture innovante de la gare sommitale qui sera construite en respectant l'environnement paysager** tout en prolongeant la voie actuelle afin d'avoir une arrivée à plat du train. La sensation sera présente en se promenant sur le sentier thématique puis sur **le belvédère qui surplombera le glacier de Bionnassay.** Enfin, notre espace « objectif Mont Blanc » permettra de donner des informations aux visiteurs sur l'environnement et le classement à l'Unesco du massif. Il permettra aussi à tous de visualiser le sommet du Mont Blanc. »

Mathieu Dechavanne

PDG de la Compagnie du Mont Blanc

« Le TMB est un fleuron touristique de la Haute-Savoie et une fierté patrimoniale pour la ville de Saint-Gervais. Plus d'un siècle après le lancement du projet, les fameuses loco du TMB repartent à l'assaut des contreforts du Mont-Blanc, pour atteindre le refuge du Nid d'Aigle dans des conditions de voyage sécurisées et modernisées. Un mode de transport respectueux de l'environnement, une intégration paysagère remarquable, une approche pédagogique de la montagne... les investissements réalisés et qui seront réalisés prochainement encore, permettront aux amateurs et néophytes de « toucher des yeux » la haute montagne, de l'admirer et d'en profiter mais aussi de se rendre compte de sa fragilité. « L'expérience Mont Blanc » qui est ici proposée aux visiteurs, place notre territoire et le TMB au cœur d'un tourisme aussi convivial que responsable ».

Jean Marc Peillex

Conseiller départemental, Vice-Président Tourisme
Maire de Saint-Gervais

Le Département, propriétaire du TMB et du train du Montanvers

Propriétaire du Tramway du Mont-Blanc et du Train du Montanvers depuis leur création au début du 20^e siècle, le Département de la Haute-Savoie a été précurseur. Ces trains à crémaillère sont devenus depuis des équipements emblématiques sur des sites tout aussi emblématiques. Ils font aujourd'hui partie du patrimoine historique exceptionnel de la Haute-Savoie. Ils attirent chaque année de nombreux visiteurs, ce qui participe au développement touristique de l'ensemble du territoire, notamment en période estivale. Une diversification que le Département encourage dans le cadre de son Plan Tourisme. Acteur majeur de l'aménagement, de la cohésion, du développement et de la promotion du territoire, le Département a en effet élaboré, en concertation avec l'ensemble des acteurs haut-savoyards, un plan d'actions pour préserver et dynamiser l'offre touristique haut-savoyarde. Ce Plan Tourisme permet de mener de véritables actions structurantes, notamment dans le domaine de la mobilité, tout en optimisant la coordination entre le Département et les territoires.

1/ Le Tramway du Mont-Blanc, une pépite propriété du Département de la Haute-Savoie

Le Département de la Haute Savoie est l'autorité délégante de la ligne de chemin de fer qui relie Le Fayet à Saint-Gervais au Nid d'Aigle et sur laquelle circule le Tramway du Mont-Blanc.

En 1904, le Département a conclu, avec la Compagnie du Tramway du Mont-Blanc, un contrat de concession relatif à la réalisation de la voie ferrée et à son exploitation. À ce jour et suite à des rapprochements et fusions de sociétés, la concession est exploitée par la Compagnie du Mont-Blanc. Le terme de la convention initialement fixé au 31 décembre 2018 a été prolongé jusqu'au 31 mai 2020.

1.1. Le TMB, plus haut train à crémaillère de France

Le TMB est le plus haut train à crémaillère de France. Sur une voie longue de 12,5 km, il part de la gare du Fayet à 580 mètres d'altitude, dans le bas de la commune de Saint-Gervais, pour atteindre, au niveau sommital, le Nid d'Aigle, à 2 372 mètres d'altitude, soit un dénivelé de 1792 mètres. La durée du trajet est actuellement d'environ 1h15, temps offert à la découverte des paysages de haute-montagne et des glaciers encore visibles du Mont-Blanc.

Le trajet comporte 5 arrêts intermédiaires :

- ▶ Saint-Gervais ;
- ▶ Motivon ;
- ▶ Col de Voza ;
- ▶ Mont-Lachat (arrêts occasionnels pour groupes encadrés par des associations de protection de l'environnement habilitées) ;
- ▶ Bellevue : il s'agit du terminus, durant la saison d'hiver, permettant de rejoindre le domaine skiable des Houches – Saint Gervais.

1.2. Histoire

Entre 1835 et 1905, de nombreux projets ont été imaginés pour s'approcher du mont Blanc, mais c'est en 1906 que commencent les travaux du projet le plus réaliste.

Après plusieurs années de travaux, le 1^{er} tronçon de voie, jusqu'au Col de Voza a été inauguré **le 25 juillet 1909**, avec 2 trains à vapeur (2 locomotives 1907 et 6 voitures 1908) et ouvert au public pour deux voyages par jour.



À l'origine, le projet du TMB prévoyait d'atteindre le sommet du mont Blanc. La 1^{re} guerre mondiale mettra un terme aux travaux.

Le parc des trains à vapeur comprendra jusqu'à 5 locomotives (1910) et sera exploité jusqu'au printemps 1955, date à laquelle l'exploitation est suspendue pour la modernisation et l'électrification.

La nouvelle ligne dans sa version électrique est ouverte le 2 juin 1957 avec les trois motrices actuelles, **Anne, Jeanne, Marie**, chacune pouvant embarquer jusqu'à 200 personnes (120 places assises).

La rénovation de la voie, intégralement financée par le Département est engagée en 2012 et durera jusqu'en 2022. Parallèlement le projet de remplacement du matériel roulant prévoit une mise en service en 2022.

1.3. Les investissements du Département pour le TMB

Sur les dix dernières années, les investissements pour le TMB afin de pérenniser l'activité, ont été principalement concentrés sur la **rénovation de la voie** et la maintenance du matériel. À ce titre, le Département s'est engagé dans le financement des travaux de rénovation de la voie, en prenant en charge 100% des investissements (hors main d'œuvre et équipements internes), par le biais de subventions d'équipement versées à l'exploitant. Depuis 2007, le Département a financé ces travaux à hauteur de **28,5 M€**.

Phase 1 : 2013 à 2015 environ 3,3km

Phase 2 : 2016 à 2019 environ 6,3 km

Phase 3 : 2019 à 2022 environ 2,8 km (+ 0,3 km de prolongement)

Zoom sur le renouvellement du matériel roulant :

Les trois trains et le locotracteur diesel, qui ont plus de 60 ans de service, montrent des signes de fatigue. L'entretien et la maintenance sont de plus en plus difficiles à assurer, avec un coût prohibitif du fait de l'obsolescence des équipements. Malgré des inspections et rénovations régulières, les dernières inspections confirment la fatigue des composants mécaniques et l'obsolescence des composants électriques. Un remplacement du matériel roulant était devenue inévitable.

Le Département a donc lancé en 2019 un marché d'acquisition de trains dont le coût s'élève à près de 30 M€. La fourniture des trains est prévue pour le début 2022, en vue d'une mise en service à l'été.



DOSSIER DE PRESSE / 17 avril 2020
TRAMWAY DU MONT-BLANC

1.4. L'activité du Tramway du Mont-Blanc

Le TMB constitue le point de départ de très nombreuses courses en haute montagne, permettant notamment aux alpinistes d'accéder aux refuges de Tête Rousse et du Goûter. Ses usagers peuvent représenter jusqu'à un quart de la fréquentation du TMB. Le TMB est, historiquement et encore de nos jours, LE moyen d'accéder au départ de la voie royale du mont Blanc ; 75 % des alpinistes qui gravissent le mont Blanc empruntent cette voie.

Mais la clientèle principale du TMB est constituée d'excursionnistes, en quête de découverte et d'émerveillement, venant s'approcher de sites d'exception de haute montagne (Aiguilles de Chamonix, Dômes de Miage, glacier et Aiguille de Bionnassay, Aiguille du Goûter...). Cette clientèle veut « toucher du doigt » cette expérience de la haute montagne, souvent en famille. Pour cela, elle recherche, au travers de l'excursion au TMB, une expérience douce, afin de pouvoir vivre cette découverte à son rythme et en adéquation avec ses capacités notamment physiques.

À ce jour, le service du TMB est ouvert durant la saison d'été, en général du 15 juin à début/mi-septembre et, durant la saison d'hiver, du 15 décembre à début/mi-avril.

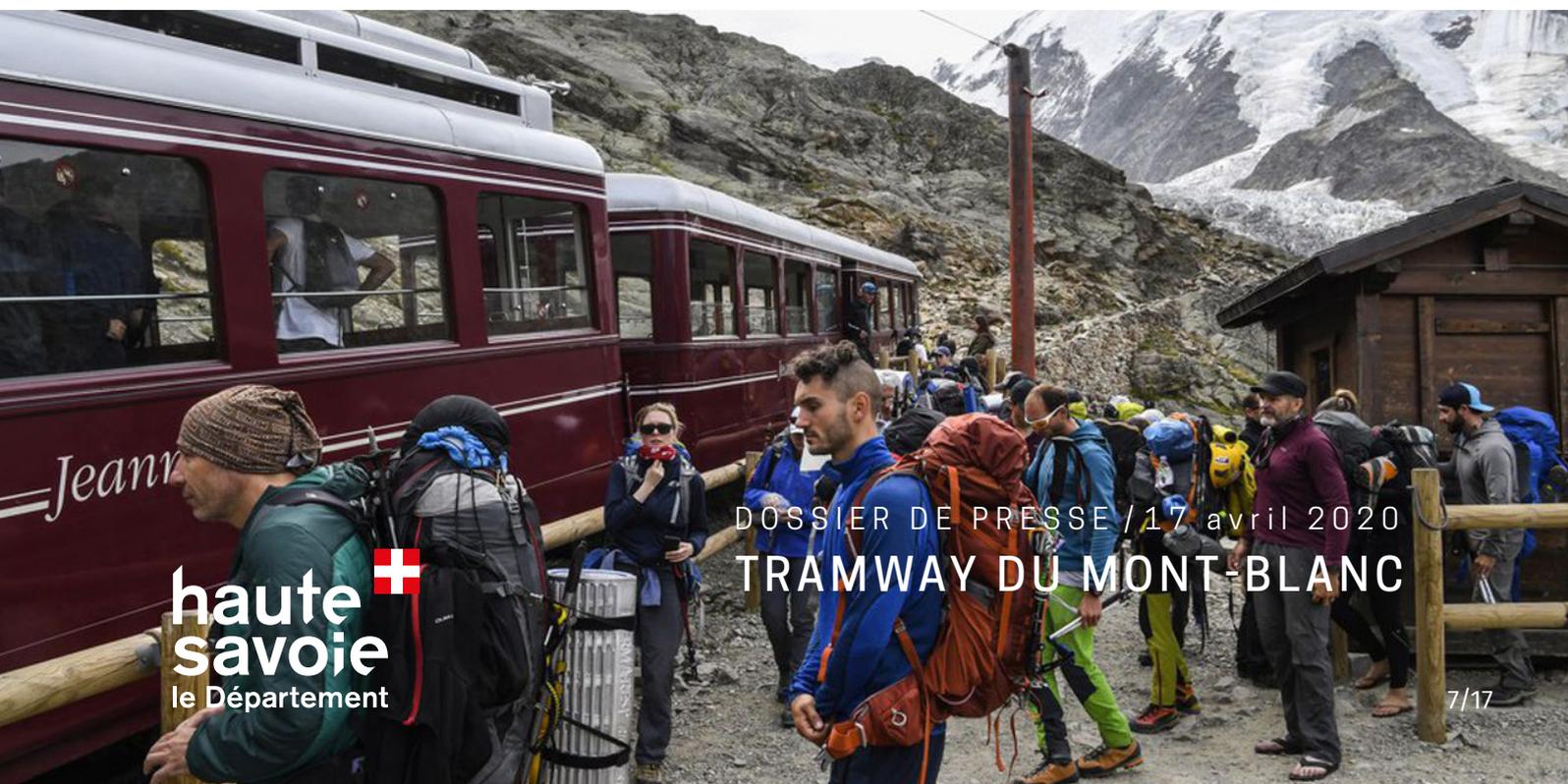
Depuis plus de 10 ans, l'activité du TMB connaît une érosion en tendance, avec une fréquentation proche de 180 000 passages dans les années 2000, s'abaissant à plus ou moins **140 000 passages** sur ces dernières années. Cette situation tend à démontrer une attractivité moindre du site touristique, dans un champ concurrentiel, fort d'autres sites remarquables aux alentours.

La fréquentation estivale représente près de 80% de l'activité totale du TMB, avec une période de très forte affluence entre le 15 juillet et fin août / début septembre. Le nombre de jours de saturation (trafic supérieur à 150 passagers cumulés aux gares du Fayet et de Saint-Gervais, pour une capacité de chaque train de 120 places assises) est estimé à 15 à 20 jours maximum, avec 5 jours de saturation extrême.

L'exploitation actuelle est adaptée à la fréquentation essentiellement touristique en suivant les saisons et le calendrier scolaire pour les vacances. Elle est décomposée de la façon suivante :

- ▶ Une saison d'hiver entre mi-décembre et mi-avril : 4 à 6 trains (WE, jours fériés, vacances scolaires) par jour entre le Fayet et Saint-Gervais, terminus à Bellevue.
- ▶ Une saison petit été entre mi-juin et mi-juillet, puis la première quinzaine de septembre : 8 à 9 trains par jour entre le Fayet et Saint-Gervais, terminus au Nid d'Aigle.
- ▶ Une saison grand été entre mi-juillet et fin août : 10 à 11 trains par jour entre le Fayet et Saint-Gervais, terminus au Nid d'Aigle.

Durant l'intersaison (Octobre, Novembre et Avril - Mai), l'exploitation publique est suspendue, cette période étant alors réservée à l'entretien, à la maintenance du parc et de la ligne et pour les congés du personnel permanent.



2/ Le renouvellement de la concession : redynamiser l'expérience visiteur du TMB

Le Département est l'autorité délégante du Tramway du Mont-Blanc. Le terme de la concession, initialement fixé fin 2018, a été prolongé jusqu'au 31 mai 2020.

Le Département a mis à profit la période de fin de contrat pour mener une réflexion d'envergure, sur le positionnement stratégique du TMB qui a abouti à la définition d'un nouveau projet touristique dans son environnement concurrentiel, intégrant des investissements structurants, permettant de développer l'attractivité touristique du site.

2.1. Les ambitions du Département pour le TMB

De longue date, le Tramway du Mont-Blanc porte une image forte, au niveau régional et national, en termes de rayonnement touristique et d'accès à des sites naturels de grandes renommées.

110 ans après le début de l'exploitation touristique de ce train mythique, **le Département porte l'ambition de donner un nouveau souffle au TMB, afin de lui rendre tout son lustre et toute son attractivité.** Dès lors, le Département a souhaité redéfinir l'offre de services du TMB en développant **un projet touristique ambitieux et d'avenir**, afin de faire découvrir, d'animer ce site exceptionnel et de faire toucher du doigt aux visiteurs, une expérience de haute montagne, dans un esprit de tourisme d'excursion doux et respectueux de l'environnement.

Il s'agit, pour le moyen et le long terme, d'engager le service du TMB dans une stratégie de services touristiques globale, visant :

- ▶ à redynamiser l'offre dans un esprit différenciant par rapport aux offres des autres sites d'excursion existants, en lui donnant une véritable identité d'excursion,
- ▶ en proposant aux visiteurs une expérience complète, riche et exceptionnelle.

Comme le Département l'a précisé dans son appel à candidatures, cela passe par la **mise en œuvre d'un projet touristique** positionné dans son environnement naturel et intégrant :

- ▶ des investissements structurants, pour développer l'attractivité touristique du site et améliorer le confort des usagers ;
- ▶ une politique d'accueil et d'information globale et ciblée ;
- ▶ une politique marketing et commerciale performante et innovante, guidée par les attentes des clients actuels et potentiels.

Zoom sur le projet touristique défini par le Département :

Dans le cadre de l'appel à candidatures le Département a demandé au futur concessionnaire de développer et mettre en œuvre un projet touristique comprenant :

- ▶ **L'aménagement raisonné du site sommital du Nid d'Aigle** avec :
 - ▶ **L'extension sur 300 m de la voie actuelle** afin de mettre en sécurité l'arrivée au site ;
 - ▶ **La création d'une nouvelle gare sur le site sommitale du Nid d'Aigle**, d'une surface maximale de 450 m², tout en tenant compte des préconisations des services de l'État, c'est-à-dire une surface émergée et visible de 240 m² (*référence faite au refuge du Nid d'Aigle situé juste au-dessus de la future gare*), intégrant des services à destination des clients (*un centre d'interprétation, des surfaces d'accueil, un espace de restauration et une boutique*).
 - ▶ **L'aménagement d'un circuit de randonnée** permettant l'accès encadré et pédagogique au glacier du Bionnassay
- ▶ **La restructuration des gares basses et intermédiaires**, ainsi que du bâtiment d'exploitation au Fayet
- ▶ **La finalisation de la rénovation de la voie**
- ▶ **L'acquisition de matériels roulants**
- ▶ **La réalisation des investissements courants**, nécessaires pour garantir l'entretien et la pérennité des installations.

Zoom sur les attentes du Département pour la zone sommitale :

Le Nid d'Aigle est un espace naturel exceptionnel et fragile, situé en site classé, où l'impact anthropique doit être limité au maximum. L'arrivée actuelle du TMB au Nid d'Aigle se situe dans un espace à forts risques (éboulements rocheux, coulées de boue...), avec des difficultés pour descendre du train, du fait de la pente. De plus, il n'existe pas de véritable gare à destination des usagers. Seul, un petit chalet abrite la billetterie et le personnel de l'exploitant. En cas d'aléas climatiques et/ou techniques, les usagers n'ont pour seul refuge que le tunnel d'accès en train, en amont de l'arrivée.

Les objectifs du Département pour l'aménagement du site sommital sont donc de faire évoluer le service, pour **optimiser la sécurisation et le confort des visiteurs**, d'offrir, en cas d'aléas météorologiques ou techniques, un lieu d'abri dimensionné au flux de visiteurs, d'apporter une approche et une lecture environnementale pédagogique du site et plus généralement de la haute-montagne, en mettant en avant les paysages et l'environnement, aussi exceptionnels que fragiles.



Le TMB au terminus occidental du Nid d'Aigle - © Deyth - A. Loeffler

DOSSIER DE PRESSE / 17 avril 2020
TRAMWAY DU MONT-BLANC

2.2. Mode de gestion : une concession de service publique

Le Département a lancé une étude afin de déterminer le mode de gestion le plus adapté pour l'exploitation du TMB, au regard notamment du nouveau projet touristique et des investissements à mener pour redynamiser l'offre TMB.

Suite à l'analyse des différentes possibilités, l'Assemblée départementale a décidé de recourir à une **concession de service public pour une durée de 15 ans**.

Pendant la durée du contrat, le concessionnaire prendra en charge la réalisation des investissements prévus par le Département. Il assurera le financement des dépenses liées aux investissements et à l'exploitation du service délégué et il aura en charge le financement des différents ouvrages nécessaires à l'optimisation des installations.

Le concessionnaire sera responsable de l'entretien courant et de la maintenance. D'une manière générale, il s'engage à maintenir, pendant toute la durée du contrat, le TMB et les équipements connexes en parfait état de propreté, de fonctionnement et d'exploitation et à assurer le maintien de leur niveau de performance et de qualité.

Le Département octroiera des subventions d'investissements, afin de limiter l'impact sur les tarifs et ainsi conserver une attractivité du service public, au regard d'équipements comparables et concurrents.

2.3. La procédure de concession de service public

Un avis d'appel à candidatures a été publié le 29 juin 2019.

Lors de la séance du 12 novembre 2019, la Commission de délégation de service public du Département a procédé à l'analyse des candidatures reçues et a admis deux candidats à remettre une offre. À la suite de négociations, le Département a demandé aux candidats de remettre leurs offres finales pour le 3 mars 2020. Enfin, une séance de mise au point du contrat s'est déroulée avec le candidat pressenti fin mars.

Aussi, après négociations et analyse de son offre finale, Christian Monteil, Président du Département, a soumis ce mardi 14 avril l'offre du **Groupement Compagnie du Mont-Blanc – Caisse des Dépôts et Consignations** et le contrat de concession de service public mis au point avec le candidat à l'approbation des Conseillers départementaux, qui ont approuvé ce choix à l'unanimité.

Le contrat entrera en vigueur au **1^{er} juin 2020**, c'est-à-dire à l'échéance du contrat en cours.

Le contrat est conclu pour une **durée de 15 ans**, s'achevant au 31 mai 2035.

Le contrat prévoit l'obligation pour le concessionnaire de créer une société dédiée pour l'exécution du Contrat. La Société dédiée aura la forme d'une société par actions simplifiée et sera dénommée **Compagnie du Tramway du Mont-Blanc**. Elle aura son siège social à Chamonix Mont-Blanc.

Dès sa création, cette société se substituera de plein droit au Groupement titulaire du Contrat, dans tous ses droits et obligations nés de l'exécution du Contrat. À compter du jour de la substitution, la Société dédiée ainsi créée sera considérée comme le concessionnaire.

3/ Le projet touristique retenu

Conformément aux demandes du Département, insistant sur la qualité de la proposition et les garanties de mise en œuvre d'une véritable stratégie touristique par le futur concessionnaire, afin de transformer le service actuel de transport en un produit touristique global et attractif, le projet porté par le groupement CMB-CDC comprend :

- ▶ une scénarisation du parcours, s'appuyant sur les attraits de chaque gare, avec la réhabilitation de la plupart d'entre elles,
- ▶ un projet de gare au Nid d'Aigle d'une belle qualité architecturale intégrée et intégrant un espace d'interprétation, immersif, ludique et pédagogique,
- ▶ des services additionnels développant l'attractivité du TMB et sa rentabilité économique, tels que des offres de restauration revues à la gare de Saint Gervais et créées à la gare du Nid d'Aigle (sans entrer en concurrence avec le refuge) et de boutique au Nid d'Aigle,
- ▶ des travaux de rénovation et d'extension de la voie.

Conformément aux attentes du Département relatives à la pérennisation de la conservation du site du Nid d'Aigle et le respect de l'environnement, le projet prend en compte les enjeux environnementaux. Il répond en termes d'intégration paysagère et d'éco-conception de la gare. De plus, la création d'une gare d'arrivée avec une offre de services, ainsi que des sentiers d'interprétation, intégrés au paysage, permettront de canaliser et d'encadrer le flux de visiteurs. Il s'agit d'éviter l'éparpillement du public et les risques de pollution et de dégradation du milieu (piétinement).

Par ailleurs, le projet offre un voyage unique en train et la découverte d'un site exceptionnel disposant de structures d'accueil magnifiées par une architecture innovante, d'un espace scénographique sur le Mont-Blanc... une excursion aux étapes thématiques et un accompagnement pas à pas des visiteurs grâce notamment aux nouvelles technologies (applications), mais surtout par le développement de services d'information et d'animation.

3.1. Les gares basses et intermédiaires :

En gare du Fayet, le thème proposé est le « visiteur ingénieur » :

- ▶ Dans le Chalet Bleu : aménagements scénographiques ;
- ▶ Création d'un nouveau bâtiment à côté du Chalet Bleu, disposant d'une salle d'attente, de sanitaires, de casiers-consignes et des caisses.



À la gare de Saint-Gervais : le thème proposé est le « visiteur plaisir », avec mise en avant de l'eau et du thermalisme :

- ▶ Une gare rénovée mais conservant ses volumes, avec un espace d'attente, une offre de petite restauration, des caisses ;
- ▶ Aux étages : un plateau rénové correspondant à un espace disponible avec possibilité d'aménager des logements en R+1 et combles.



▶ Arrêt au Col de Voza : des travaux de mise à niveau de la gare, avec la fermeture du chalet sur sa façade nord.

▶ Arrêt à Bellevue : le thème proposé est le « visiteur explorateur »

- ▶ Création d'une nouvelle gare (type chalet), permettant de regrouper les deux gares actuelles (une pour l'été et une pour l'hiver) disposant d'un espace d'attente et de sanitaires.



3.2. Le site sommital au Nid d'Aigle

En gare du Nid d'Aigle, le thème proposé est le « visiteur montagnard » :

► un bâtiment de 450 m², avec une architecture unique et exemplaire en montagne, comprenant :

- ▶ 1 espace immersif «Objectif Mont Blanc», une durée de la visite de plus ou moins 30 minutes
- ▶ 1 espace information et sensibilisation à la voie normale du mont Blanc
- ▶ 1 boutique thématique et spécialisée dans les produits dérivés du centre d'interprétation et de la montagne
- ▶ 1 espace de restauration (sur place et à emporter) complémentaire à celui du refuge (produits frais), disposant d'une terrasse extérieure
- ▶ 1 espace intégrant toilettes et repos.

La gare du Nid d'Aigle sera un bâtiment à Haute Qualité Environnemental, autant en terme de conception/construction (isolation, matériaux pour partie issus du site, mesure impact carbone des travaux dont 90 à 95% seront approvisionnés en train, réversibilité du mode constructif) que de consommation d'énergies (la norme RT 2012 sera visée voire la RT 2020), gestion de l'eau et des déchets.

Les autres bâtiments rénovés ou créés sur la DSP auront tous cette approche-là.

Les travaux sur le site sommital au Nid d'Aigle sont prévus en cinq séquences estivales de 2022 à 2026. Réduits à quatre séquences estivales de 2022 à 2025 si l'option 2 devait être retenue (gare de 240 m²).



► 1 parcours découverte des écosystèmes d'altitude :

Boucle de marche facile, avec dispositifs d'interprétation intégrés au milieu naturel, d'une durée de plus ou moins 60 minutes,



► 1 plateforme d'observation sur le glacier de Bionnassay :



Pour les 3 étés de fermeture pour travaux sur site du Nid d'Aigle, les arrêts sommitaux se feront à Bellevue et au Mont-Lachat (selon les conditions restrictives en vigueur).

- Bellevue, avec un camp de base estival disposant d'un parcours accrobranches, d'une tente dôme expérimentielle (lecture de paysage, films immersifs haute-montagne et projet TMB)
- création du TMB VTT au départ de Bellevue ou du Col de Voza
- au Mont-Lachat, des randonnées nature guidées

Pour réaliser cet projet global et scénarisé, la compagnie du Mont-Blanc a travaillé avec un cabinet d'architecture Norvégien de réputation internationale Snohetta pour la partie sommitale. Le cabinet local de Gaston Muller sera en charge de l'architecture pour la partie le Fayet/Saint-Gervais, et la société Implicite pour la partie scénographique.

3.3. L'augmentation des jours d'ouverture du TMB

Le concessionnaire prévoit d'augmenter le nombre de jours d'ouverture en le faisant passer de **200 jours à 245 jours**, grâce notamment à la création de la gare du Nid d'Aigle et des services intégrés.

Le TMB fonctionnera dans l'amplitude horaire minimale d'ouverture journalière suivante :

- ▶ Saison d'Été : 8h – 19h ;
- ▶ Saison d'Hiver : 9h – 17h.

Durant les périodes de travaux (2022 à 2024 à titre prévisionnel), du 15 juillet au 20 août, le premier train, principalement dédié aux alpinistes, partira à 7h.

3.4. Une nouvelle stratégie pour la saison hivernale

Le projet est de créer la destination *Domaine Skiable des Houches Saint Gervais by train* en développant une stratégie marketing et commerciale qui tire sa singularité du groupe Compagnie du Mont Blanc (LHSG/TMB) et des partenariats (SNCF, OT...). L'objectif sera de développer une offre hiver en lien avec le domaine skiable des Houches avec circuits raquettes à Bellevue.

3.5. La politique tarifaire

Une grille tarifaire est contractualisée pour la 1^{re} année du contrat (été 2020 et hiver 2020/2021), en cohérence avec les tarifs appliqués précédemment. À titre indicatif, le tarif de référence (Aller/Retour Le Fayet / Nid d'Aigle) s'élèvera à 39 € pour un adulte. Cette politique tarifaire permettra de favoriser l'accès aux familles (121 € pour une famille de 4 personnes), ainsi qu'aux juniors et seniors (33,20 €). Par la suite, les tarifs seront indexés chaque année, après délibération favorable du Département, selon un pourcentage proposé par le délégataire et plafonné. À la mise en service de la gare sommitale, une nouvelle grille sera contractualisée afin d'intégrer les nouveaux services proposés à la clientèle.

Fréquentation attendue :

De 140 000 passages actuellement, à 185 000 passages en 2026 et à 210 000 en 2034/2035.

Chiffre d'affaires attendu :

Un chiffre d'affaires qui passera en 15 ans de 1,8 M€ à 3,3 M€ par an (+182%)

Employés pour la nouvelle société Compagnie du Tramways du Mont-Blanc :

Une quinzaine de permanents renforcés par 5 à 6 saisonniers l'hiver. L'été la société emploiera environ 50 personnes

3.6. Saint-Gervais, territoire partenaire

En parallèle des enjeux du TMB, Saint-Gervais porte des projets ambitieux et innovants, tels que la création d'un ascenseur valléen et le développement du centre multimodal du Fayet. Afin de garantir une cohérence globale, le Département sera présent aux côtés de la commune et particulièrement attentif à ce que le projet du TMB s'imbrique dans cette vision d'ensemble, pour générer des bénéfices croisés.

Le Département a souhaité mettre l'accent sur les partenariats locaux à créer et/ou développer. La CMB s'est engagée à renforcer ses collaborations avec l'Office du Tourisme de Saint-Gervais, acteur majeur de la promotion et de la communication pour le TMB. De plus, la politique marketing et commerciale de l'exploitant intégrera la création de partenariats avec les socio-professionnels locaux afin de créer des produits attractifs et développer une émulation pour le développement des activités touristiques.

4/ Les financements prévus

Le coût net global du projet retenu (en euros constants – valeur 2020) sur la durée du contrat est estimé à près de 69 M€, en fonction des différentes options envisagées : mise en circulation d'un 4^{ème} train (neuf ou réhabilité), format du projet au niveau du site sommital du Nid d'Aigle, réduit ou non à une surface de 240 m² comprenant au moins une gare d'arrivée et un espace d'interprétation.

Sur ce montant, environ 66 M€ seront financés par le Département pour les investissements au total sur les 15 années de la concession dont 90% les 5 premières années.

Le reste correspondant aux enveloppes d'investissement courant permettant de maintenir en bon état les équipements, sera financé par le concessionnaire.

En complément, le Département allouera à l'exploitant, une Contribution Financière et Forfaitaire annuelle, pour contraintes et sujétions de services publics, qui passera de 1,4 M€ en première année du contrat à 380 000 € en dernière année du contrat. Cette contribution, qui est actuellement en moyenne de 700 000 € par an (pour un déficit théorique du service de 1 M€), passera ainsi à environ 860 000 € par an en moyenne pendant la nouvelle concession.

5/ Calendrier

Décembre 2021 >>

Mise en service de la gare de Saint-Gervais, y compris son service de restauration rénovée, et déploiement du plan marketing / communication

Juin 2022 >>

Mise en service de la gare et espace accueil clients du Fayet

Juillet 2022 >>

Mise en service des 3 trains neufs

Décembre 2022 >>

Mise en service des nouveaux hangar et ateliers des trains au Fayet

Juillet 2023 >>

Mise en service du nouveau train hybride et de la nouvelle gare de Bellevue

Juillet 2025 >>

Mise en service de la prolongation de voie et ouverture partielle de la gare du Nid d'Aigle.

Ouverture du sentier thématique et sa plateforme d'observation du glacier

Juillet 2026 >>

Ouverture de la nouvelle gare du Nid d'Aigle, comprenant centre d'interprétation du Mont Blanc, espace immersif Objectif Mont Blanc et restaurant/boutique.



LA COMPAGNIE DU MONT BLANC ET LA CAISSE DES DÉPÔTS CONCESSIONNAIRES DU TMB

Le groupe Compagnie du Mont-Blanc S.A., basé à Chamonix Mont-Blanc, est l'une des premières sociétés de remontées mécaniques en France. Dans le cadre de contrats de concession, elle exerce une activité de service et de transports en montagne, par câble (téléskis, télésièges, télécabines, téléphériques, funiculaire) et par trains à crémaillère. Elle a par ailleurs une activité de restauration à travers sa filiale CMBR et détient une participation dans le domaine skiable CMBF de Courmayeur en Italie et dans la société de L'hotel Restauration du Montenvers.

La CMB opère en premier lieu sur les territoires des communes de Chamonix, Vallorcine, ainsi que par l'intermédiaire de ses deux filiales sur les territoires des Houches, Saint Gervais et Megève (depuis le 01/12/2015). Elle gère 5 domaines skiables de haute altitude situés dans les vallées de Chamonix et de Megève : Les Grands Montets, Balme, Brévent-Flégère, les Houches (LHSG), Megève (SRMM) ainsi que 3 sites d'excursion mondialement connus : l'Aiguille du Midi, le train du Montenvers-Mer de Glace et le Tramway du Mont-Blanc (*jusqu'au 1^{er} Juin 2020*).

Issue d'entreprises pionnières, elle a été créée en 2000, afin d'offrir à ses clients le meilleur service, dans le respect de son environnement social, économique et géographique.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est associé minoritaire (20%) à la CMB pour ce projet. La Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts et Consignation apporte des solutions de financement et d'accompagnement sur mesure à tous ses clients : collectivités locales, entreprises locales, organismes de logement social et professions juridiques. Plus largement, le Groupe CDC de son côté, opère en soutien des collectivités en qualité d'investisseur sur fonds propres. Le Groupe CDC investit à long terme, sur le territoire français et principalement comme actionnaire minoritaire. Il se positionne comme un investisseur diversifié, opérant dans plusieurs secteurs (infrastructures, ville, immobilier, tourisme, transition énergétique et écologique, transition numérique, économie et cohésion sociale, économie mixte, ...). S'inscrivant dans cette démarche, La Banque des Territoires – Groupe CDC a souhaité s'associer à la candidature pour la nouvelle DSP du TMB portée par CMB SA dans laquelle le Groupe CDC détient un intérêt capitalistique significatif.